

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 mars 2017

DEPARTEMENT-----
NORD
-----ARRONDISSEMENT-----
VALENCIENNES
-----CANTON-----
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

Etaient présents : A. MARCANT - P. MIKULA - G. RAVEZ
- C. DELOMMEZ - M. MORCHIPONT - P. BEAL
- A. PAMELARD - T.TROYKENS - E. DUMINY - A. BRONSARD.

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 13
De votants : 11

Les conseillers ci-après avaient délégué leurs mandats à J.C. DULION - A. MARCANT.

Etaient excusés : S. GMEINDL - O. PREUX - P. DESTUR - M.R. LEDUC.

Le scrutin a eu lieu, Mme A. MARCANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- * Approbation du procès - verbal du 07/12/2016,
- * Compte administratif 2016,
- * Compte de gestion 2016,
- * Affectation du résultat 2016,
- * Budget primitif 2017,
- * Versement des subventions aux associations + FADL,
- * Versement subvention CCAS,
- * Versement de la subvention FPH,
- * Versement d'une participation au BAFA,
- * Don de places de cinéma,
- * Tarifs séjours et recrutement animateurs/indemnité,
- * Indemnité mini-camps,
- * Demande de subventions :
 - travaux accessibilité à la mairie : DETR, dotation de soutien à l'investissement public, Valenciennes Métropole, Réserve parlementaire
 - Rue du Marais - ajustement de la subvention accordée par

le Conseil Général : Valenciennes Métropole, réserve parlementaire
– Rénovation thermique – école et Salle Municipale : DETR, dotation de soutien à l'investissement public, Valenciennes Métropole, réserve parlementaire.

- * Revalorisation tarifs communaux : salle, cimetière, ALSH,
- * Groupement de commande électricité et gaz,
- * Validation du programme d'action des bailleurs – Convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB,
- * Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration au ACSRV,
- * Désignation des représentants pour le comité syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut,
- * Autorisation d'ester en justice,
- * Création d'une régie d'avance,
- * Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- * Délégation de signature,
- * Rapports,
- * Questions diverses,
- * Informations.

1 - Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2016

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du Compte Administratif 2016 et affectation du résultat

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2016 chapitre par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement en indiquant que les chiffres ainsi détaillés reflètent la réalité des dépenses payées et des recettes encaissées.

Une analyse financière distribuée aux membres a présenté une comparaison avec 2015 en répartition par service.

Le total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 970 963.92€ et 1 053 411.98€ dégageant un excédent de 82 448.06€, ajouté à l'excédent de 2015 de 194 886.44€, l'exercice est clôturé à 277 334.50€.

– Fonctionnement

Pour 100€, la collectivité réalise :

Dépenses :

^ jeunesse enfance	17.36 €
^ actions sociales	9.10 €
^ cadre de vie	16.50 €
^ école	9.68 €
^ administratif	43.05 €

(bâtiments autres, garage/ateliers, paye administratif + technique, élus, formation, subvention chantier)

^ emprunts	1.26 €
^ fêtes	3.05 €

Recettes :

Les impôts représentent 45.84% des dépenses de fonctionnement, les dotations 32.81%, le reste des recettes proviennent des services telles que :

- les locations de salles,
- les subventions, contrats aidés et CAF,
- les remboursements maladie,
- les participations des usagers.

- Investissement

Le total des dépenses est de 145 146.77€ correspondant aux travaux, à l'acquisition de matériel, la part en capital des emprunts et l'intégration des opérations d'ordre.

Il reste à réaliser 989 315.77€ pour les travaux de la rue du Marais, la rue de Quarouble, l'accessibilité, du matériel divers et divers travaux. Quant aux recettes, elles totalisent 182 901.99€ dont le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions et les opérations d'ordre. Il reste à percevoir les subventions pour l'aménagement de la rue du Marais, la vente des terrains pour le lotissement et la réalisation de l'emprunt. Compte tenu du résultat excédentaire à la clôture de l'exercice de 26 259.99€ et le résultat des restes à réaliser déficitaire de 90 715.77€, il y a lieu d'affecter 64 455.78€ d'excédent de fonctionnement en investissement.

En résumé, l'affectation des résultats au budget primitif 2017 s'inscrira comme suit :

- Compte 002 en recettes - Résultat de fonctionnement 212 878.72€
- Compte 001 en recettes - Résultat d'investissement 26 259.99€
- Compte 1068 en recettes - investissement 64 455.78€

Après cette présentation, Madame Arlette MARCANT, Adjointe au Maire et Doyenne de l'Assemblée, fait procéder au vote :

Vote : 10

Pour : 8

Contre : 2 (E. DUMINY - A. BRONSARD)

Abstention : 0

3 - Approbation du Compte de gestion 2016

Après avoir vérifié que les comptes de la commune et celui du comptable étaient identiques, l'assemblée approuve le compte de gestion.

Vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4- Affectation du résultat

L'assemblée a décidé d'affecter les résultats indiqués au paragraphe 2.

Vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5- Budget Primitif 2017

Comme pour le compte administratif, le budget primitif a été présenté à l'assemblée par service et par chapitre de vote.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 264 972.72€ et en investissement à 1 271 063.49 €.

Il est proposé aux membres une analyse du budget primitif 2017 leur permettant d'évaluer les inscriptions faites par service et détaillées par Monsieur Le Maire.

– fonctionnement :

Recettes

Pour ce qui concerne les décisions en matière de vote des taux d'imposition, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes d'habitation et du foncier bâti.

Les taux 2017 sont :

TH	25.17€
FB	25.21€
FNB	72.88€

Le total des recettes impôts et taxes est de 538 024€. Quant aux dotations et subventions, il est de 338 770€. La différence provient des aides de l'Etat pour les CAE et les participations aux services.

Dépenses

* Charges à caractère général	283 151.00€
* Charges de personnel	557 044.00€
* Autres charges de gestion courante	228 050.00€
* Charges financières	14 000.00€
* Virement à section d'investissement	171 056.63€
* Opérations d'ordre	11 671.09€

– Investissement :

Il se décompose ainsi :

– Travaux cadre de vie	3 000.00€
– Matériel divers mairie	5 000.00€
- Travaux mairie	55 000.00€
– Bâtiments – accessibilité	52 100.00€
– Travaux divers école	30 200.00€
- Emprunts (part en capital)	39 600.00€

Le reste étant une réserve en cas de sinistre et des travaux à affecter au cours de l'année par décision modificative du budget primitif 2017.

Les autres dépenses concernent essentiellement les reports de 2016 en dépenses de 989 315.77€.

Quant aux recettes, elles se décomposent ainsi :

– FCTVA + Taxe d'Aménagement	17 700.00€
– Emprunts	250 000.00€ (Travaux rue du Marais et rue de Quarouble)
– Subventions (accessibilité et rénovation thermique)	81 320.00€
– Les restes à réaliser sont de	898 600€

Il faut ajouter les opérations d'ordre d'un montant de 11 671.09€ en recettes, l'excédent de 26 2593.99€ et l'affectation du résultat de 64 455.78€.

Vote : 15

Pour : 12

Contre : 3 (M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD)

Abstention : 0

6 - Subvention aux associations

Un tableau a été fourni aux membres afin d'examiner la situation financière des associations. Après avoir débattu, les subventions votées sont les suivantes :

Association	BP2016				BP 20146TTES SUBV	Ne prend pas part au vote
	subv fonct	subv inv	subv excep	FADL		
Les boules chaudes	235		200		435	
SCVicq	2000		250		2250	
Les Joyeux Vicquelots	435			1200	1635	G. RAVEZ
CATM	235				235	
L'aile d'or	265				265	
Sté de chasse	560				560	
Histoire et patrimoine	235				235	M. MORCHIPONT
Au fil de l'eau	235				235	
Sport pour tous	235				235	P. DESTUR
Union musicale de vicq	2500				2500	E. DUMINY
Les Amis de St Nicolas	235				235	C. DELOMMEZ
Amicale Laïque	235				235	
APEEV	335			465	800	
TGV	235				235	M. MORCHIPONT
VICQ'GYM	235			1000	1235	
Les Joyeux Choleux	470			700	1170	P. MIKULA P. BEAL et O. PREUX
FADL projet futur ou com.				600	600	
CHARS					0	
PROVISION		595			595	
TOTAL	7005	595	0	3970	11570	
HORS COMMUNE						
FRANCE ALZHEIMER	0				0	
APEIV PAPILLONS BLANCS	240				240	
DONS DU SANG	80				80	
UCA	235				235	
ASSOCIATION FAMILIALE	2000				2000	
IRCL (cancer)	115				115	
DUCASSE	195				195	
APER	60000				60000	

TOTAL GENERAL	69870	595	0	3970	74435
----------------------	--------------	------------	----------	-------------	--------------

NB : - Pour le CCAS, la subvention est prévue au budget mais elle ne sera pas versée.

- des rencontres avec les associations (SCVicq, société de chasse, Union Musicale, Amicale Laïque et TGV) seront organisées pour faire le point de leur dossier.

7 - Versement subvention FPH

Comme chaque année, il est décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 2000€ à l'association Familiale d'ONNAING dans le cadre du Fonds de Participation des habitants pour le financement de projets.

Voté à l'unanimité

8 – Versement d'une participation au BAFA

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, une fiche « formation » BAFA a été créée et financée par la Caisse d'Allocations Familiales pour aider les jeunes à obtenir le BAFA et ainsi pouvoir fidéliser les animateurs sur nos centres de loisirs.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande d'Amélie LUC qui remplit les conditions d'attribution pour le versement d'une participation financière représentant 50% du montant payé soit 155.50€.

Voté à l'unanimité

9 – Don de places de cinéma

Dans le cadre d'une tombola organisée par l'APEEV, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à participer en offrant 8 places de cinéma à l'association. Le montant soit 55.20€ sera déduit des tickets vendus aux jeunes de 14 à 18 ans.

Voté à l'unanimité

10 – Tarifs séjours et recrutement animateurs/indemnité

Dans le Contrat Enfance Jeunesse, une fiche a été créée pour l'organisation d'un séjour et financée par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce séjour est ouvert pour 12 jeunes de 14 à 17 ans. Monsieur Le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Quotient familial	0/369	370/499	500/700	-1000	1000+	Extérieur
	110	130	175	210	220	350

Pour l'encadrement, le directeur en poste et un animateur à recruter seront nécessaires. Pour ce faire, il y a lieu de fixer une indemnité supplémentaire :

– animateur/directeur séjour : 36€/nuitée.

Voté à l'unanimité

11 – Indemnité mini-camps

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la délibération 16.02.09 fixant la rémunération de l'animateur mini-camps « par jour » en « nuitée ». L'assemblée fixe l'indemnité des animateurs/directeur ou adjoint aux mini-camps à 36€/nuitée.

Voté à l'unanimité

12 – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel dont la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole est la coordonnatrice

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel dont la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole est la coordonnatrice.

Voté à l'unanimité

13 – Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration au ACSR

Vu la création d'un équipement de vie sociale intercommunal Vicq/Onnaing/Quarouble, Monsieur Le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un représentant au Conseil d'administration de l'Association des Centres Sociaux de la Région Valenciennaise.

Vu la candidature de Madame Arlette MARCANT, adjointe aux affaires sociales et ayant suivi le processus de mise en place de la structure, l'assemblée désigne Madame Arlette MARCANT comme représentante au Conseil d'Administration.

Voté à l'unanimité

14 – Désignation des représentants pour le comité syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut

Le conseil municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc, désigne :

- Madame Christelle DELOMMEZ, délégué titulaire
- Monsieur Pierre MIKULA, délégué suppléant,

Voté à l'unanimité

15 – Autorisation ester en justice

Par lettre en date du 03 mars 2017, Monsieur le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Lille nous transmet la requête n°170/303-5 présentée par Monsieur Didier PETTEN enregistrée le 10 février 2017. Cette requête vise la régularisation de la décision attaquée. L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°170/303-5 et désigne Maître Bernard RAPP pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Voté à l'unanimité

16 – Création régie d'avance

L'assemblée décide de créer une régie d'avance pour les multi-accueils périscolaire extrascolaire et séjours.

Voté à l'unanimité

17 – Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,
Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif, l'assemblée décide d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie départementale du Nord pour un montant de 315€ (soit 0.21€ x 1504hab).

Voté à l'unanimité

18 – Demande de subvention

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des différentes demandes de subvention :

- Mise en accessibilité des accès de la mairie :
 - ⇒ dossier déposé auprès de la Préfecture du Nord dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de subvention de 16 833€.
 - ⇒ dossier déposé auprès de la sénatrice du Nord dans le cadre de la réserve parlementaire pour un montant

de subvention de 5000€.

– Aménagement rue du Marais – prolongement jusque la Mairie :

⇒ dossier déposé auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif Villages et Bourgs pour un montant de subvention de 128 587€.

Voté à l'unanimité

Délégation de signature

– SARL Lefebvre : contrat mission coordonnateur sécurité protection de la santé pour le chantier d'aménagement de la rue du Marais,

– ECOVALOR : certificat d'acceptation de déchets non dangereux,

– JVS : contrat de maintenance et convention de formation sur le logiciel Parascol,

Questions diverses

* Rapports :

– SIDEHAV

* Monsieur E. DUMINY évoque le vicq info pour l'entretien des trottoirs par les riverains en indiquant qu'il n'y a plein de déchets le long des routes et qu'une aide serait nécessaire pour les personnes âgées. Monsieur Le Maire précise que le service fait le nettoyage et que l'on pourrait faire plus si les vicquelots se mobilisaient.

* Monsieur DUMINY indique qu'il y a également des problèmes de sécurité rue de la Gare. Monsieur Le Maire confie à Monsieur DUMINY la mission de réfléchir à une solution. L'assemblée a évoqué les problèmes de stationnement (la règlementation, la verbalisation...). De plus, le parking du cimetière est réservé aux parents et est peu utilisé.

* Monsieur Pierre BEAL souhaite connaître les travaux envisagés pour le terrain de football. Monsieur Le Maire explique que le terrain sera roulé mais qu'aucun budget n'est prévu pour ces travaux et que le président du football de Vicq n'a pas évoqué ce problème. Monsieur P. BEAL se renseignera pour faire une demande de subvention pour le décaissement du terrain avec drain et gazon.

La séance est levée à 20h05.

***Le Maire,
Jean-Charles DULION.***